Guide des Saisonniers

droits sociaux
emploi
logement
santé



BEEFT

DRTEFP



L'ENVERS DU DECOR

Les partenaires



Bourse Européenne Emploi Formation du Tourisme



La Bourse Européenne Emploi Formation du Tourisme

La BEEFT est une association paritaire créée en mars 2000. Elle regroupe des employeurs et des salariés du tourisme. Elle s'est donnée pour but d'améliorer l'emploi dans ce secteur, par le développement de la formation continue et de la mobilité des travailleurs en Europe.

La BEEFT est le prolongement d'un projet européen destiné à favoriser l'emploi et la formation dans les métiers de l'hôtellerie. Ce projet a permis à 700 jeunes de se former en intersaison entre l'Italie et la France
Devant la pénurie de main d'œuvre qualifiée dans le tourisme, elle a décidé d'axer son action sur la professionnalisation des saisonniers en organisant des actions d'information, et des formations.

La BEEFT publie en début et en fin de saison "Le journal des saisonniers" diffusé dans les zones touristiques. La BEEFT a également un site Internet sur lequel elle publie régulièrement des offres d'emploi et des informations pratiques à l'intention des saisonniers. Dés le début 2006, elle publiera la liste des entreprises touristiques qui s'engagent dans la Charte de l'Emploi Saisonnier .

LA BEEFT travaille actuellement, au côté d'autres acteurs du tourisme, à la mise en place de sessions d'accueil des salariés mobiles, et à la reconnaissance européenne des compétences acquises dans le tourisme. Elle travaille également à la création d'espaces de professionnalisation dans les zones touristiques pour permettre à des jeunes de s'insérer socialement par le travail durant les saisons touristiques, de se former en inter-saison et de devenir mobiles dans les zones touristiques en Europe pour l'apprentissage des langues et des différentes cultures.

BEEFT
13 rue Saint Antoine
69003 Lyon
Tel : 04 .72.12.29.70
Fax : 04.78.53.75.29
Mail : secretariat@beeft.org
Site Web : www.beeft.org



Président (collège Salariés) : Gilbert NOGUES
Vice Président (collège Employeurs) : Jean Gabriel RAMON
Délégué Général : Christian JUYAUX (christian.juyaux@beeft.org)

CHARTE DE L'EMPLOI SAISONNIER

Normes sociales minimum

Logement décent

- 15 m3 par personne avec une aération
- Une literie propre, et des lieux de rangement de ses effets personnels
- Des sanitaires (w.c. et douche avec eau chaude)

Transport

- Réserver des places de parking gratuit pour le personnel de l'établissement.

Dans les stations alpines, développer des logements dédiés aux saisonniers en élargissant à l'ensemble du massif alpin l'accord interprofessionnel de Savoie sur le logement des saisonniers signé en décembre 2002

Conditions de travail

Application réelle des conditions sociales définies paritairement dans les différentes Conventions Collectives Nationales qui s'appliquent dans le Tourisme (Hôtellerie /restauration, Remontée Mécanique, Tourisme Social et Familial)

- Durée maximale absolue calculée sur 4 semaines : 48h hebdomadaires
- Durée maximale exceptionnelle : 51h hebdo
- Temps de repos entre 2 jours de travail: 11 heures.
- Repos hebdomadaire : 2 jours dont une journée de repos (35 h) prise obligatoirement lors de la semaine de travail. La seconde journée peut être reportée avec l'accord du salarié durant le mois ou récupérée et payée en fin de saison.
- Des salaires supérieurs au SMIC et au moins égal aux minimums des conventions Collectives, et paiement des heures supplémentaires.

Conditions de vie et santé au travail

- Obligation d'une visite à la médecine du travail lors de l'embauche et après un arrêt de 21 jours pour la maladie, 8 jours au retour d'un accident du travail ou d'un congés maternité.
- Pour le personnel nourri par l'employeur, les repas doivent être variés, de bonne qualité et respecter l'équilibre alimentaire.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité avec la volonté affichée de les améliorer.

Dans les stations alpines, du fait de la vie chère, la généralisation du titre restaurant à l'ensemble du personnel non nourri par leur employeur.

L'obtention de tarifs préférentiels au personnel pour les activités sportives et de loisirs.

La mise en place de Maisons ou d'Espaces Saisonniers permettant de donner des informations pratiques sur la station alpine et d'organiser des services pour les travailleurs saisonniers.

Intégration dans la station et dialogue social

Mise en place de sessions d'accueil des saisonniers en début de saison.

Développement d'un dialogue social dans la station alpine, regroupant des employeurs et des responsables syndicaux pour définir des conditions sociales acceptables par tous.

Organisation de soirées de fin de saison avec l'ensemble du personnel

UMIH
UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE



Union professionnelle Artisanale






Groupement Syndical des Organismes du Tourisme Français



B.E.E.F.T

EDITORIAL

Nous sommes heureux de vous présenter ce Guide des travailleurs saisonniers. Il est issu d'une volonté partenariale de valoriser les bonnes pratiques sociales dans un domaine où règne trop souvent la loi de la jungle.
Partenariale, parce qu'il matérialise un travail accompli entre représentants des employeurs et représentants des salariés. Une Charte de l'emploi saisonnier concrétise cette volonté de travail partenarial.

Ce guide se veut un outil pratique dans lequel les saisonniers trouveront ici beaucoup d'informations concrètes propres à leur faciliter leur vie en station. Nous avons choisi un échantillon parmi les 10 plus grandes stations des Alpes du Nord, dans lesquelles sont impliqués de nombreux travailleurs saisonniers.

Améliorer la qualité d'accueil dans les stations, c'est primordial pour tous. Mais cela passera d'abord, selon-nous, par l'amélioration des conditions de vie des saisonniers

Ce sont là les clés du développement d'un tourisme équitable et durable à terme, au delà des calculs à courte-vue.

La BEEFT, au côté d'autres partenaires, s'engage.

Gilbert NOGUES
Président de la BEEFT



SOMMAIRE

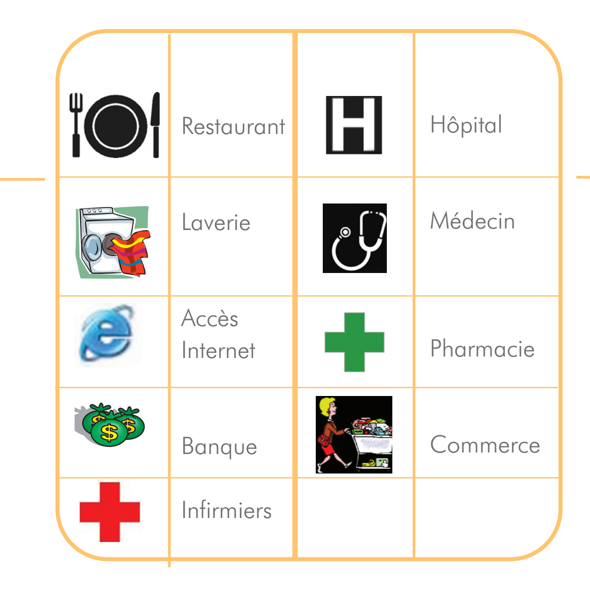





MODE D'EMPLOI

Ce guide rassemble des informations pratiques, sociales, économiques et géographiques sur 10 stations de sports d'hiver de Rhône Alpes, choisies parmi celles qui accueillent le plus de travailleurs saisonniers.
Pour vous, nous avons réuni les adresses qui nous ont semblé les plus utiles.

Les prix indiqués sont ceux pratiqués durant la saison d'hiver 2004 - 2005 et sont donnés, bien sûr, à titre indicatif.



	Restaurant		Hôpital
	Laverie		Médecin
	Accès Internet		Pharmacie
	Banque		Commerce
	Infirmiers		






COURCHEVEL




Créée en 1946, c'est l'une des plus célèbres et des plus anciennes stations de sports d'hiver de France. Réputée pour son ski et son hôtellerie, elle est implantée au cœur d'un domaine unique au monde : les 3 Vallées avec 600 Km de pistes et 200 remontées mécaniques accessibles.

Courchevel en bref !

Ouverture station du 04/12 au 24/04

Altitude: 1100 â 1850 m
Sommet des pistes: 3200 m
150 km de pistes
65 remontées mécaniques
Stations reliées: la Tania, Méribel, Brides-les-Bains, les Menuires et Val Thorens
Domaine: les Trois vallées, 600 km de pistes
Données économiques:32000 lits et 256 entreprises touristiques

Accès
Lyon: 205km Moûtiers: 25km

Activités particulières
Saut à ski (tremplins olympiques), piste de luge, patinoire couverte, cinémas, bibliothèque, radio Courchevel.

Hébergement
Nombre de lits touristiques : 32 000 lits
Types d'hébergements : 14 hôtels ****, 18 hôtels ***, 6 hôtels **, 1 hôtel*, 1 village club, 8 résidences de tourisme.

Après le boulot .... La détente !!!
3 discothèques, 7 bars et piano-bar.

Enfants
2 garderies de 18 à 36 mois
Club junior à partir de 13 ans
Jardin des neiges de 03 - 06 ans

	68	H	1
	1		6
	1		2
	3		140
	2		

Bonjour les saisonniers !

Les saisonniers bénéficient d'une remise de 50% sur les forfaits saison de ski (vallée de Courchevel) et les forfaits piétons.

Circulation et stationnement

Renseignements cars et autocars : Transavoie au 04 79 24 21 58
Gare SNCF Moûtiers au 04 79 22 83 00
Navettes Bozel - Courchevel 1850 gratuites
11 rotations par jour jusqu'à Courchevel 1850 dès le 22/12 (horaires disponibles à l'Office de Tourisme). 1e départ à 07h25 - dernier départ 20h30.

Pour gagner du temps, le mieux est d'emprunter les remontées mécaniques ouvertes du 04/12 au 24/04 de 09h00 à 16h30 en moyenne, les télécabines de Praz, des Grangettes, et du Jardin Alpin vous permettent d'accéder au centre de Courchevel 1850.

Dans la station, roulez gratuitement en utilisant les skis bus, ce service assure la liaison entre les villages de Courchevel, ainsi que la desserte des quartiers résidentiels, des Hameaux, de Saint Bon et de la Tania.
Attention : vérifiez les horaires sur les panneaux d'affichage ou dans les Offices du Tourisme.

Où stationner ?

Les abonnements saison dans les parkings sont en vente à partir du 18 décembre auprès des gardiens de parking de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Avant cette date vous pouvez vous adresser à la mairie pour réserver votre place.

A titre indicatif, voici les tarifs pour la saison hiver 2004-2005 :
Courchevel 1300, le Praz, l'or blanc : 360 en vente à la mairie. Pour info, les parkings extérieurs sont gratuits (Tal, Jean Blanc et Lac).

Courchevel 1550, les Grangettes : 320 en vente sur place. Pour info, parking extérieur gratuit des Grandes Combes.

Des forfaits à tarifs préférentiels sont à votre disposition: le forfait saison de Courchevel à 360 au lieu de 745 et le forfait saison piéton à 68 au lieu de 135.

Courchevel 1650, les Cîmes Blanches : 320 en vente sur place et station service : 290 en vente au parking des Cîmes Blanches.

Courchevel 1850, la Croisette : 450 en vente sur place, les chenus : 520 en vente au parking de la Croisette, porte de Courchevel : 350 pour les niveaux -1, -2, -3, pour les autres niveaux 300 en vente au parking de la Croisette, parking de Bellecôte : 400 en vente sur place, accès direct aux pistes et les lugeurs : 300 en vente au parking de la Croisette.

Une Maison des Saisonniers est à votre écoute !

La carte avantages saisonniers vous donne droit à des réductions auprès de plusieurs commerces et prestataires de services. Pour cela adressez vous aux Offices de Tourisme muni du contrat de travail, d'une pièce d'identité et d'une photo d'identité. Pour ne pas trop attendre, favorisez les périodes creuses si possible hors vacances scolaires.

En ce qui concerne la santé, une journée de dépistage gratuite et anonyme est organisée à la maison de Moriond Courchevel. Vérifiez les dates pour cette saison.

Courchevel continue à s'investir dans le travail saisonnier en créant des partenariats avec des stations balnéaires pour partager des offres et des demandes, mettre en place des formations, suivre les saisonniers et poursuivre la réflexion sur les pratiques professionnelles et le travail saisonnier.

A noter qu'un parc de 200 logements locatifs et 6 foyers pour saisonniers ont été créés.

Un livret d'accueil est à votre disposition à la Maison des Saisonniers, demandez-le.

Adresses utiles

Espace saisonnier de Tarentaise
Maison de Moriond
Courchevel 1650
73120 saint bon Courchevel
Mail: espace-emploi-courchevel@wanadoo.fr
ou c.roulet@wanadoo.fr
Tel : 04 79 00 01 01
Fax : 04 79 00 26 27
Web : www.mairie-courchevel.com/espace_emploi/index.html

Enfants
Crèche du Praz
Rue Culaz Praz
73120 Courchevel Saint Bon
Tel : 04 79 08 74 77
Fax : 04 79 08 71 94

Ecole maternelle
Groupe scolaire du Praz
Le Praz
73120 Courchevel Saint Bon
Tel : 04 79 08 42 70 ou 04 79 01 03 81

Ecole primaire
Groupe scolaire du Praz
Le Praz
73120 Courchevel Saint Bon
Tel : 04 79 08 42 24

Ecole primaire de Courchevel 1850
Rue Tovets
73120 Courchevel Saint Bon
Tel : 04 79 08 13 24
Fax : 04 79 01 04 28

Garderie les pitchounets
Immeuble cimes blanches 1650
73120 Courchevel Saint Bon
Tel : 04 79 08 33 69

Formation
La cité des langues
Forum
73120 Courchevel
Mail : tarentaise@lacitedeslangues.com
Tel : 04 79 08 30 40

Informations diverses
Assistante sociale
Immeuble les anémones
73350 Bozel
Tel : 04 79 55 03 93

Mairie de Courchevel Saint Bon
Saint Bon le Bas
73120 Courchevel saint Bon
Tel : 04 79 08 24 14
Fax : 04 79 08 20 02

LA PLAGNE




La Plagne regroupe 10 sites, 225 km de pistes balisées, du ski pour tous niveaux ainsi que de nombreuses autres activités. Une originalité de La Plagne: la piste olympique de Bobsleigh ouverte au public.

La Plagne en bref !

Ouverture station du 04/12 au 30/04

Accès
Aime :18 km   Lyon: 196 km

Altitude: 1250 à 2500 m
Sommet des pistes: 3250 m 225 km de pistes - 108 remontées mécaniques
Stations reliées: Les Arcs, Peisey-Vallandry, la Plagne
Domaine: Paradiski, 425 km de pistes
Données économiques : 49 000 lits et 557 entreprises touristiques

Activités particulières
Piste de bobsleigh, piscine, bowling, cinémas, bibliothèque, bornes Internet et Cyber Centre

Hébergement
Nombre de lits touristiques : 49 000 lits
Types d'hébergements : 2 hôtels ***, 8 hôtels **, 1 hôtel SE, 100 meublés classés, 12 villages de vacances, 28 résidences de tourisme, 1 caravaneige, 2 Club Méditerranée à Aime la Plagne et Plagne 2100, 2 VVF Vacances (Belle Plagne et la Plagne Montchavin).

Après le boulot .... La détente !!!
5 Discothèques, environ 90 bars, 11 pubs et 7 salles de jeux.

Enfants
9 jardins des neiges pour les 3-6 ans
11 garderies 18 mois - 6 ans

	121	H	2
	6		7
	2		6
	5		280
	1		

Bonjour les saisonniers !

Une Maison des Saisonniers est à votre écoute !

Pour bien préparer votre saison

Il faut consulter les offres d'emploi sur la station dès le mois d'octobre (elles pourront être communiquées par mail chaque semaine par la Maison des Saisonniers).
Attention : les loyers sont très élevés (il faut compter de 500 à 1000 par mois pour des studios de 15 à 25 m2) quand on a la chance de trouver un logement...

Navettes

Si vous arrivez en train, il existe une navette entre la gare d'Aime et La Plagne : son coût est de 10 environ par trajet. Il existe des formules de carnet de tickets (contact : Transports Bérard Tel 04 79 09 72 27). Pour les déplacements entre les sites de la Plagne, des navettes gratuites fonctionnent jusqu'à 1h du matin.

Avantages tarifaires

Il est possible d'obtenir des ristournes allant de 5 à 20 % dans les commerces en faisant simplement valoir son statut de saisonnier. Rien n'est cependant acquis et tout repose sur la bonne volonté des commerçants.
Vous aurez droit, sur présentation de votre contrat de travail, à un forfait ski pour la saison à un tarif préférentiel et payable en deux fois (330).

Quelques avantages tarifaires sont consentis pour des activités telles que le bobsleigh, l'utilisation du complexe omnisports. La salle omnisports offre les services suivants : salle de musculation, mur d'escalade, gymnase (tennis, foot, hand, volley)
La bibliothèque est gratuite.

Pour plus d'infos vous pouvez contacter Régine ou Céline :
s.omnisportslaplagne@tiscali.fr

Adresses utiles

Informations 04 79 09 79 79
Accueil handicapés

Office de Tourisme

BP 62 - 73211 Aime cedex
Mail: bienvenue@la-plagne.com
Web: www.la-plagne.com
Réservation : 04 79 09 79 79
Ouverture station du 04/12 au 30/04

Espace Saisonnier de Tarentaise

La Plagne Centre
73210 Macot la Plagne
Mail : saisonniers.laplagne@wanadoo.fr
Tel : 04 79 09 20 85

Enfants

Ecole Maternelle
Immeuble Le Ventoux
73210 La Plagne
Tel : 04 79 09 74 64

Garderie Marie-Christine
Plagne Centre
73210 La Plagne
Tel : 04 79 09 11 81

Informations saisonniers

Mission Locale de Moûtiers
450, Avenue Des XVI Jeux
Olympiques
73600 Moûtiers
Tel : 04 79 22 85 50

MLJ Tarentaise
45, Av. Jean Jaurès
73200 Albertville
Tel : 04 79 31 19 19

Assistante sociale
Centre social (à côté de la garderie)
Tel : 04 79 09 74 49

VAL D'ISERE





Ce village de Savoie est l'une des plus prestigieuses stations de ski au monde. Sation olympique accessible toute l'année grâce au ski d'été sur le glacier, Val d'Isère est réputée pour la qualité de son enneigement et à la variété de ses pistes.

Val d'Isère en bref !

Ouverture station du 27/11 au 08/05

Accès
Bourg Saint Maurice: 30 km Lyon: 220 km

Activités particulières
Piscine, cinéma, bibliothèque.

Altitude : 1850 à 2000 m
Sommet des pistes : 3241 m
300 km de pistes
90 remontées mécaniques et 2 funiculaires
Stations reliées : Tignes
Domaine : Espace Killy, 300 km de pistes
Données économiques : 28 000 lits et 204 entreprises touristiques

Hébergement
Nombre de lits touristiques : 28 000 lits
Types d'hébergements : 4 hôtels****, 14 hôtels ***, 13 hôtels **, 4 hôtels SE, 1 village de vacances, 7 résidences de tourisme, 1 Club Méditerranée, 1 résidence VVF.

Après le boulot .... La détente !!!
2 Discothèques, bars, pubs, et des salles de jeux.

Enfants
Garderie de 3 - 6 ans
Club junior de 13 - 18 ans
Jardin des neiges de 3 - 5 ans

	73	H	2
	1		3
			2
	4		86
	13		

Bonjour les saisonniers !

Une Maison des Saisonniers est à votre écoute !

Chaque année, un Forum emploi-formation est organisé pour répondre aux questions des saisonniers et entendre leurs préoccupations. Pour la dernière saison, le forum s'est déroulé le 24 mars 2005.
En ce qui concerne les avantages offerts aux saisonniers dans la station :
- Un tarif préférentiel sur le forfait ski pour la saison: 370   au lieu de 900
- L'adhésion à l'association Vie Val d'IS comporte une carte assurance (chute ou problème dans les transports) et permet de profiter de réductions dans plus de 50 enseignes dans l'alimentaire, l'habillement…
- Les navettes sont gratuites dans la station. Pour les navettes au départ ou à destination de Bourg-saint-Maurice, les saisonniers bénéficient d'une réduction de 85% sur le billet aller/retour dans la journée.
Il faut présenter son contrat de travail pour profiter de ces avantages.

Adresses utiles

Informations 04 79 06 06 60

Office de Tourisme

BP 228 - 73155 Val d'Isère cedex
Mial: info@valdisere.com -
Web : www.valdisere.com
Réservation : 04 79 06 18 90
Ouverture station du 27/11 au 08/05

Espace Saisonnier de Tarentaise

Association Vie Val d'Is
Maison Marcel Charvin
73150 Val d'Isère
Mail : vievaldis@netcourrier.com
Tel : 04 79 06 84 78

Enfants

Crèche communale les bouts d'choux
La Balme
73150 Val d'Isère
Tel : 04 76 06 13 08

Ecole maternelle de Val d'Isère
La Balme73150 Val d'Isère
Tel : 04 79 06 09 86

Ecole primaire de Val d'Isère
La Balme
73150 Val d'Isère
Tel : 04 79 06 06 56

Informations diverses

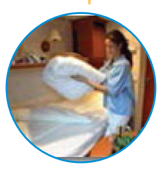
Mairie de Val d'Isère
Immeuble Le Thovex
73150 Val d'Isère
Tel : 04 79 06 01 60

Office du Tourisme de Val d'Isère
Immeuble Le Thovex
73150 Val d'Isère
Tel : 04 79 06 06 60
Fax : 04 79 06 04 56

Transport

Autocars Martin
Gare routière
73150 Val d'Isère
Tel : 04 79 06 00 42

TIGNES

Tignes, surplombant la vallée de la Tarentaise, représente un site exceptionnel de renommée mondiale. Grâce à son ouverture toute l'année, on peut y skier en plein été sur le glacier de la Grande Motte.

Tignes en bref !

Ouverture station du 02/10 au 08/05

Altitude: 1550 à 2100 m
Sommet des pistes: 3450 m 150 km de pistes - 46 remontées mécaniques et 1 funiculaire
Stations reliées: Val d'Isère
Domaine: Espace Killy, 300 km de pistes
Données économiques: 30 000 lits et 814 entreprises touristiques

Accès
Bourg Saint Maurice: 30 Km   Lyon: 240 Km

Activités particulières
Plongée sous glace, ULM, 2 cinémas, bibliothèque, centre multimédia

Hébergement
Nombre de lits touristiques : 30 000 lits
Types d'hébergements : 2 hôtels ****, 8 hôtels ***, 6 hôtels **, 510 meublés classés, 4 villages de vacances, 5 résidences de tourisme, 1 Club Méditerranée à Tignes Val Claret, 1 résidence VVF.

Après le boulot .... La détente !!!
4 Discothèques, 43 bars et des salles de jeux.

Enfants
Garderie de 3 -6 ans
Club junior de 6 - 18 ans
Jardin des neiges de 3 - 6 ans

	77	H	1
	3		8
	3		2
	10		200
	2		

Bonjour les saisonniers !

Une Maison des Saisonniers est à votre écoute !

- Une antenne ANPE est présente en début de saison d'hiver jusqu'à la fin Mars.
- Des ordinateurs à disposition avec une connexion Internet gratuite pour effectuer différentes recherches.
- L'espace est muni d'une salle de formation avec un système de formation à distance visioconférence (langues et informatique), ce sont des formations individuelles assistées par des professeurs de Chambéry.

Le coût de la formation est d'environ 150 par participant (20 heures de cours).
- Une bibliothèque
- Un forum emploi-formation-santé, au mois de mars.
- Une carte qui permet d'avoir des réductions 5% à 20% dans différents commerces de la station.

Des tarifs préférentiels sur :
- Les parkings : 220 /saison (parking couvert), 35 /saison (parking découvert)
- Les salles de sport
- Le forfait ski : 208 / saison.

Pour les navettes au départ ou à destination de Bourg Saint Maurice, un tarif spécial est appliqué pour les saisonniers: une réduction de 85% sur le billet aller /retour dans la journée.

Adresses utiles

Informations 04 79 40 04 40
Accueil handicapés

Office de Tourisme

BP 51 - 73321 Tignes cedex
Mail: information@tignes.net
Web: www.tignes.net
Réservation : 04 79 40 03 03
Ouverture station du 02/10 au 08/05

Espace Saisonnier de Tarentaise

Foyer Le Glattier (niveau -1)
73320 Tignes
Mail : maisondessaisonniers@tignes.net
Tel : 04 79 40 09 89

Enfants

Crèche les minis pouces
Immeuble Myrtilles Alme
73320 Tignes
Tel : 04 79 06 34 50

Ecole maternelle du lac
Immeuble Marlière
73320 Tignes
Tel : 04 79 40 03 38

Ecole primaire du lac
Immeuble Marlière
73320 Tignes
Tel : 04 79 40 03 37

Informations diverses

Mairie de Tignes
Immeuble Palafour
73320 Tignes
Tel : 04 79 40 06 40
Fax : 04 79 06 35 46

Office du Tourisme de Tignes
Tignes le lac
BP 51
73320 Tignes Cedex
Mail : information@tignes.net
Tel : 04 79 40 04 40
Fax : 04 79 40 03 15
Site web : www.tignes.net

Logement

Foyer logement le Glattier
Le Glattier
73320 Tignes
Tel : 04 79 06 50 15

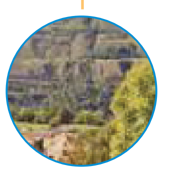
Médecine du travail

Immeuble Le Chevril
Bâtiment 1 Le Lavachet
73320 Tignes
Tel : 04 79 06 56 99

Assistante sociale

Bourg Saint Maurice
Tel : 04 79 07 32 46

LES ARCS

La station des Arcs est principalement ouverte durant la saison d'hiver. Organisée sur plusieurs sites (Les Arcs 1600, les Arcs 1800, les Arcs 1950, les Arcs 2000), elle est réputée pour la qualité de son domaine skiable et sa piste de kilomètre lancé.

Les Arcs en bref !

Ouverture station du 11/12 au 01/05

Accès
Bourg Saint Maurice: 15 km Lyon: 220 km
Genève 160 km

Activités particulières
1 bibliothèque, 4 cinémas.

Altitude : 850 à 2000 m
Sommet des pistes : 3226 m
200 km de pistes
54 remontées mécaniques,1 funiculaire, 1 télébenne
Stations reliées : la Plagne, Peisey-Vallandry, Villaroger
Domaine : Paradiski, 425 km de pistes.
Données économiques : 32 500 lits et 725 entreprises touristiques

Hébergement
Nombre de lits touristiques : 32 500 lits
Types d'hébergements : 6 hôtels ***, 6 hôtels **, 2 hôtels*, 1 hôtel SE, 148 meublés classés, 5 villages de vacances, 4 résidences de tourisme et 1 caravaneige, 1 hôtel VVF à Arc 2000.

Après le boulot .... La détente !!!
4 discothèques, 2 bars de nuit, 2 salles de jeux

Enfants
Garderie de 6 - 36 mois
Garderie de 3 - 6 ans
Jardin des neiges de 3 - 6 ans

	87	H	1
	4		10
	12		4
	8		465
	6		

Bonjour les saisonniers !

Un espace saisonnier est à votre écoute ! on y trouve :

- Un point "infos Propriétaires " pour les logements éventuels à louer.

- L'antenne ANPE est présente à Bourg Saint Maurice.

Avantages et services offerts aux saisonniers :

- Des navettes gratuites sur la station des Arcs.
- Des tarifs préférentiels au départ ou à destination de Bourg Saint Maurice sont mis en vigueur. Pour plus d'infos contactez les Autocars Martin au 04 79 07 04 49.
- Un tarif forfait saison pour les saisonniers

Adresses utiles

Informations 04 79 07 12 57

Office de Tourisme

105 place de la gare - 73700 Les Arcs / Bourg Saint Maurice
Mail: lesarcs@lesarcs.com
Web: www.lesarcs.com
Réservation : 04 79 07 68 00
Ouverture station du 11/12 au 01/05

Espace Saisonnier de Tarentaise

La Croisette
Arc 1800
73700 Bourg Saint Maurice
Mail : espace-saisonniers@wanadoo.fr
Tel : 04 79 07 01 35 ou 06 22 85 15 07

Emploi

ANPE
65 rue Bourgeat
73700 Bourg Saint Maurice
Tel : 04 79 04 06 25

Enfants

Collège Saint-Exupéry
62 avenue Kennedy
73700 Bourg Saint Maurice
Tel : 04 79 07 01 96
Fax : 04 79 07 24 27

Ecole maternelle du centre
170 avenue Kennedy
73700 Bourg Saint Maurice
Tel : 04 79 07 09 41

Ecole maternelle et primaire
Les Arcs 1600
Centre
73700 Les Arcs
Tel : 04 79 07 19 76

Ecole Primaire privée Sainte-Bernadette
84 route de Montrigond
73700 Bourg Saint Maurice
Tel : 04 79 07 03 55
Fax : 04 79 07 08 88

Garderie 2000
Immeuble Lanchettes
Arcs 2000
73700 Les Arcs
Tel : 04 79 07 64 25

Halte-garderie pomme d'api
79 rue Saint-Michel
73700 Bourg Saint Maurice
Tel : 04 79 07 59 31

Mini Club Les pommes de pin Arcs 1800
La Nova
73700 Les Arcs
Mail : miniclub@ski-lesarcs.com
Tel : 04 79 04 24 31
Fax : 04 79 04 24 33

Informations diverses

Mairie
1 Place de l'Hôtel de ville
73700 Bourg Saint Maurice
Tel : 04 79 07 23 33
Fax : 04 79 07 27 29

Mairie
Allée Charvet 1800
73700 Les Arcs
Tel : 04 79 07 14 51

Office de Tourisme
105 place de la Gare
73700 Bourg Saint Maurice
Tel : 04 79 07 12 57
Fax : 04 79 07 24 90
Web : www.lesarcs.com

Logement

Foyer des Arcs
Immeuble Croisette 1800
73700 Les Arcs
Tel : 04 79 07 45 64
Fax : 04 79 07 44 88

OPAC de la Savoie
767 rue Pinon
73700 Bourg Saint Maurice
Tel : 04 79 07 21 97
Fax : 04 79 07 21 97

OPAC de la Savoie
Permanence
Immeuble de la Croisette 1800
73700 Les Arcs
Tel : 04 79 07 41 83

LES MENUIRES





Station réputée pour son domaine skiable, son hébergement de qualité et ses activités. Elle fait partie du domaine des 3 Vallées et sa clientèle est plutôt constituée de "mordus" de ski et de glisse.

Les Menuires en bref !

Ouverture station du 11/12 au 30/04

Altitude : 1800 à 2000 m
Sommet des pistes : 3200
200 remontées mécaniques
Stations reliées : Méribel, Courchevel, La Tania, Saint Martin de Belleville, Val Thorens.
Domaine : les Trois Vallées, 600 km de pistes.
Données économiques : 24100 lits et 152 entreprises touristiques

Accès

Moûtiers: 27 Km   Lyon: 183 Km

Activités particulières

2 piscines découvertes et chauffées, ULM, cinéma, bibliothèque.

Hébergement

Nombre de lits touristiques : 24100 lits
Types d'hébergements : 3 hôtels ***, 4 hôtels **, 3 villages de vacances, 9 résidences de tourisme, 1 village club et une résidence VVF.

Après le boulot .... La détente !!!

6 discothèques, 1 piano bar et 1 pub avec concerts live et environs 15 bars.

Enfants

Garderie de 3 - 36 mois
Garderie de 3 - 6 ans
Jardin des neiges de 3 - 6 ans

	48		1
	3		4
			2
	5		84
	3		

Bonjour les saisonniers !

Chaque saison d'hiver, la station accueille plus de 4 500 travailleurs saisonniers. La Mairie de Saint-Martin-de-Belleville a créé une structure d'accueil : la Maison des Saisonniers.

La majorité des offres d'emplois sont proposés dans l'hôtellerie, la restauration, l'accueil et la vente. Ces postes sont pour beaucoup d'entre eux logés-nourris.

Pour info : N'oubliez pas de faire appel à la Maison des Saisonniers pour préparer votre saison d'été et votre intersaison mais aussi pour la préparation de votre prochaine saison d'hiver. Renseignez-vous.

Stationnement et circulation

Pas de parking payant. Stationnement gratuit
Les navettes sont régulières en saison. Des Prix préférentiels sont accordés aux saisonniers pour les trajets entre Val Thorens et Moutiers mais aussi pour circuler sur les autres stations (Courchevel, Méribel, Valmorel etc...) Prix indicatif pour cette saison 50 pour le mois et 150 pour la saison.
Les navettes inter quartiers sont gratuites et relient tous les jours la Croisette aux quartiers de Reberty 1850 et 2000, des Fontanettes et des Bruyères.

Avantages

Pas de carte avantages sur les stations de la vallée des Belleville mais des prix saisonniers sont pratiqués dans les commerces alimentation, de ski, et de sport. Pour en bénéficier, il faut présenter le contrat de travail.

- Dépliant sur la Maison des Saisonniers disponible à l'espace saisonnier des Menuires, pour plus d'infos sur les horaires et les services
- Guide général sur la station des Menuires disponible à l'espace saisonnier ou à l'Office de Tourisme.

Adresses utiles

Informations 04 79 00 73 00
Accueil handicapés 04 79 00 73 00

Office de Tourisme

BP 22 - 73440 Les Menuires
Mail: lesmenuires@lesmenuires.com
Web: www.lesmenuires.com
Réservation : 04 79 00 79 79

Espace Saisonnier de Tarentaise

Les Menuires
73440 Saint Martin de Belleville
Mail: maisondessaisonniers@wanadoo.fr
Tel : 04 79 00 23 20
Fax : 04 79 08 90 01

Emploi

ANPE
Immeuble L'Adret
73440 Les Menuires
Tel : 04 79 00 71 32

Enfants

Ecole primaire
Chef Lieu
73440 Saint Martin de Belleville
Tel : 04 79 08 97 28

Ecole primaire
Praranger
73440 Saint Martin de Belleville
Tel : 04 79 00 63 49

Garderie de l'ecureuil
Les Grangeraies
73440 Saint Martin de Belleville
Tel : 04 79 08 91 15

Garderie du Village des Schtroumfs
Immeuble le Doron
73440 Les Menuires
Tel : 04 79 00 63 79

MEGEVE



Megève se distingue des autres stations de sports d'hiver par son charme et son authenticité, un vrai village savoyard riche de son histoire et de ses gens. La station est plutôt connue pour le bon standing de ses services et sa clientèle aisée.

Megève en bref !

Altitude : 1050 à 2350 m
300 km de pistes
80 remontées mécaniques
Domaine : Evasion Mont Blanc, 420 km de pistes.
Données économiques : 44 000 lits et 249 entreprises touristiques

Accès

Sallanches: 12 km   Lyon: 180km

Autres activités

Patinoire couverte, piscine, montgolfière, bowling, médiathèque, cinéma

Hébergement

Nombre de lits touristiques : 44 000 lits
Types d'hébergements : 12 Hôtels****, 12 hôtels***, 14 hôtels**, 01 hôtel*, 02 hôtels non classés, 09 résidences de tourisme, 03 chambres d'hôtes.

	91		1
	1		9
	1		1
	16		120
	5		

Après le boulot .... La détente !!!

8 Discothèques et bars, casino.

Enfants

Garderie de 18 - 36 mois - Garderie de 3 - 6 ans
Jardin des neiges de 3 - 6 ans- Club junior de 6 - 13 ans.

Bonjour les saisonniers !

Il n'existe guère de prise en charge organisée des saisonniers à Megève. Il n'existe pas non plus de Maison des Saisonniers sur place : la cellule d'accueil du Chablais organise des permanences (renseignez-vous à l'espace saisonnier de Thonon) et des conseillers sont à votre écoute et peuvent vous conseiller dans vos différentes démarches.
Il existe une antenne ANPE ouverte durant la saison; en intersaison c'est l'ANPE de Sallanches qui prend la relève. Il est difficile de répertorier les avantages et les services offerts aux saisonniers: en dehors des navettes gratuites: il n'existe rien d'organisé et les avantages, quand ils existent, sont à l'initiative des employeurs ou commerçants. Certains bars peuvent appliquent des tarifs spéciaux aux saisonniers comme certains commerçants peuvent faire des réductions.

Adresses utiles

Informations 04 50 21 27 28
Accueil handicapés 04 50 21 27 28

Office de Tourisme
Code postal 74120
Tel : 04 50 21 27 28
fax : 04 50 21 29 52
Mail: megeve@megeve.com
Web: www.megeve.com -

Emploi
ANPE
704 avenue Saint Martin
74700 Sallanches
Tel : 04 50 58 37 12
Fax : 04 50 58 56 70

Mission Locale Jeunes Cluses
15, rue Achille Benoit
74300 Cluses
Tel : 04 50 89 72 30
Fax : 04 50 89 72 01

Enfants
Collège de Rochebrune
309 chemin des Ecoles
74120 Megève
Tel : 04 50 21 04 90
Fax : 04 50 21 63 09

Ecole maternelle de Megève
309 chemin des Ecoles
74120 Megève
Tel : 04 50 21 01 01

Ecole primaire de Megève
39 chemin des Ecoles
74120 Megève
Tel : 04 50 21 12 74
Fax : 04 50 58 72 71

Garderie La caboche
583 Chemin Moutely
74120 Megève
Tel : 04 50 58 97 65
Fax : 04 50 91 46 96

Meg'accueil
Service Enfance
26 allées des lutins
74120 Megève
Tel : 04 50 58 77 84
Fax : 04 50 91 82 52

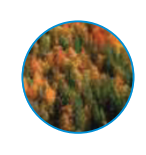
Informations diverses
Mairie
1 place de l'Eglise
74120 Megève
Tel : 04 50 93 29 29
Web : www.megeve.fr

Megève Tourisme
Maison des Frères
Rue Monseigneur Conseil
74120 Megève
Tel : 04 50 21 27 28
Fax : 04 50 93 03 09
Web : www.megeve.com

Transport
Société Alpes Transports
1416 route Nationale
74120 Megève
Tel : 04 50 21 25 18

Assistance sociale
Secrétariat des assistantes sociales (sur rendez-vous)
Conseil général
Tel : 04 50 91 27 60

MORZINE





Morzine et Avoriaz sont une seule et même station à deux pas de la frontière suisse : le village de Morzine est situé dans la vallée d'Aulps, et la station d'Avoriaz est située en altitude, au cœur du massif d'Avoriaz, à cheval sur la Suisse et la France.

Morzine a su garder le charme et l'authenticité du village haut-savoyard. Elle offre un domaine skiable magnifique entre la France et la Suisse. Station village, Morzine est accessible aux visiteurs hiver et été.

Morzine en bref !

Ouverture station du 11/12 au 17/04

Accès

Thonon: 30km Lyon: 200km

Autres activités

Patinoire couverte, cinéma.

Altitude : 1000 à 2460 m
Sommet des pistes : 2460
107 km de pistes
49 remontées mécaniques
Stations reliées : 12 stations franco-suisses
Domaine : les Portes du Soleil, 650 km de pistes.
Données économiques : 17 000 lits et 1139 entreprises touristiques

Hébergement

Nombre de lits touristiques : 17 000 lits
Types d'hébergements : 12 hôtels***, 28 hôtels**, 2 hôtel*, 2 hôtels SE, 7 résidences de tourisme, 947 meublés classés, 2 villages de vacances, 1 caravaneige.

Après le boulot .... La détente !!!

2 Discothèques.

Enfants

Garderie de 3 - 6 ans
Garderie de 3 - 36 mois
Jardin des neiges de 3 - 6 ans
Club junior à partir de 6 ans

	38	H	2
	2		5
	1		3
	5		100
	3		

AVORIAZ





Avoriaz en bref !

Ouverture station du 11/12 au 24/04



Accès
Thonon: 44km   Genève - Cointrin: 90 Km

Activités particulières
Plongée sous glace, bowling, cinéma, salle des festivals.

Hébergement
Nombre de lits touristiques : 17 000 lits
Types d'hébergements : 03 hôtels***, 1 village vacances, 17 résidences de tourisme.

Après le boulot .... La détente !!!
1 Discothèque

Enfants
Garderie de 3 - 6 ans - Garderie de 3 - 36 mois
Jardin des neiges de 3 - 6 ans - Club junior à partir de 6 ans jusqu'à 16 ans

Altitude : 1800 à 2460 m
Sommet des pistes : 2460
150 km de pistes
37 remontées mécaniques
Stations reliées : 12 stations franco-suisses
Domaine : les Portes du Soleil, 650 km de pistes
Données économiques : 17 000lits et 102 entreprises touristiques

	34		2
	2		6
	1		3
	2		47
	3		

Bonjour les saisonniers !

Il est là aussi difficile de répertorier les avantages et les services offerts aux saisonniers. Il existe des navettes gratuites, mais rien d'organisé spécifiquement. Certains bars peuvent appliquent des tarifs spéciaux aux saisonniers comme certains commerçants peuvent faire des réductions.
Il existe des tarifs spéciaux pour les forfaits ski saison allant de 250 à 400 en fonction du choix de la station (Morzine ou Avoriaz, ou Morzine et les Gets, ...). Certains employeurs prennent l'intégralité ou une partie de ce forfait à leur charge.
Une cellule d'accueil est à votre écoute à Morzine.
Une journée info santé dépistage est organisée tous les ans. En 2005, c'était le15 juin après midi à Evian.

Adresses utiles

Informations 04 50 74 72 72
Accueil handicapés

Office de Tourisme
BP23 - 74110 Morzine
Mail: info@morzine-avoriaz.com
Web: www.morzine-avoriaz.com
Réservation : 04 50 79 11 57
Ouverture station : du 11/12 au 17/04

Informations 04 50 74 02 11
Office de Tourisme
Place centrale - 74110 Avoriaz
Réservation : 04 50 74 02 11
Mail: info@avoriaz.com
Web: www.avoriaz.com
Ouverture station : du 11/12 au 24/04

Informations saisonniers
Cellule d'Accueil des Saisonniers
Route du Palais des Sports
74110 Morzine
Tel : 04 50 74 85 92, ou 06 83 89 42 51, ou 06 70 31 26 56
Mail: celluleaccueil.morzine@wanadoo.fr
Web: www.morzine.fr/actu/celluleaccueil.htm

Emploi
ANPE
Route du Palais des Sports
74110 Morzine
Tel : 04 50 79 21 99
Fax : 04 50 79 25 34

Mission Locale du Chablais
2 avenue de la Gare
74200 Thonon les Bains
Tel : 04 50 26 36 97
Fax : 04 50 70 23 76

Enfants
Ecole communale du lotissement d'Avoriaz
74110 Morzine
Tel : 04 50 74 11 53

Ecole libre
Chef Lieu
74110 Morzine
Tel : 04 50 79 12 35

Ecole maternelle
Route du Palais des Sports
74110 Morzine
Tel : 04 50 75 92 47

Ecole primaire
Route des Bois Venants
74110 Morzine
Tel : 04 50 79 03 95

Garderie les p'tits loups
Le Carolina
Lotissement d'Avoriaz
74110 Morzine
Tel : 04 50 74 00 38

Halte-garderie l'outa
Chemin de la Couettaz
74110 Morzine
Tel : 04 50 74 74 05
Fax : 04 50 79 26 00

Informations diverses
Centre communal d'action sociale
Place de l'Eglise
BP 25
74110 Morzine
Tel : 04 50 79 04 33
Fax : 04 50 75 93 45

Mairie de Morzine
Place de l'Eglise
74110 Morzine
Mail : mairie@morzine.fr
Tel : 04 50 79 04 33
Web : www.morzine.fr

L'ALPE D'HUEZ




L'Alpe d'Huez est aujourd'hui une station tèrs réputée prisée grâce à son domaine skiable, son enneigement de qualité, sa capacité d'accueil, sa situation proche de Grenoble. C'est une station déjà ancienne et de très bon standing.
L'Alpe d'Huez c'est :
- Un stade de ski nocturne
- Un snowpark
- La piste de Sarenne la plus longue du monde
- 2000m de dénivelé

Altitude : 1860 à 3330 m
Sommet des pistes : 3330
238 km de pistes
6 téléphériques, 10 télécabines, 24 télésièges, 45 téléskis, 2 ascenseurs
Stations reliées : Auris en Oisans, Oz-en-Oisans, Vaujany, Villard-Reculas
Domaine : les Grandes Rousses
Données économiques : 32 000 lits et 408 entreprises touristiques

L'Alpe d'Huez en bref !

Accès
Grenoble: 63km Lyon: 163 km

Activités particulières
Patinoire, 2 piscines, bowling, golf, 2 Cinémas

Hébergement
Nombre de lits touristiques : 32 000 lits
Types d'hébergements : 2 hôtels ****, 3 hôtels ***, 6 hôtels **, 1 hôtel*, 02 hôtel SE, 19 loueurs professionnels, 7 résidences de tourisme, 2 villages de vacances, 4 gîtes, 2 chambres d'hôtes, 2 clubs hôtels, 7 agences immobilières, 1 Club Méditerranée, 1 résidence VVF, 1 centre UCPA.

Après le boulot .... La détente !!!
Salles de jeux, 45 bars, 3 piano bars, 4 discothèques.

Enfants
Crèche à partir de 6 mois
Crèche à partir de 2 ans
ESF et ESI à partir de 3 ans .

	50		2
	4		3
	5		2
	4		300
	1		

Bonjour les saisonniers !

Il n'existe pas de maison des saisonniers ni de livret d'accueil destiné aux saisonniers. La plus proche; le Relais du Père Gaspard, est située à Bourg d'Oisans, à 15 km.

On y trouve des permanences de la caisse primaire d'assurance maladie, des permanence d'accueil, information et orientation pour les 16-25 ans, des conseils sur le droit du travail et du consommateur.

Une borne vitale est mise à disposition pour mise à jour de la carte vitale.

Une antenne saisonnière ANPE et une permanence sociale se trouvent au Centre commercial des Bergers à l'Alpe d'Huez (renseignements : 04 76 80 33 20)

En ce qui concerne les saisonniers, les seules informations que nous avons pu recueillir sont :
- Des navettes gratuites
- 50% de réduction sur le forfait ski saison

Une permanence sociale est également assuré à Bourg d'Oisans, avenue de la Gare.

Adresses utiles

Informations pratiques 04 76 11 44 44

Office de Tourisme
Place Paganon
38750 Alpe d'Huez
Tel : 04 76 11 44 44
Fax : 04 76 80 69 54
Mail: info@alpedhuez.com
Web: www.alpedhuez.com

Centrale de réservation
Tel : 04 76 80 90 00
Fax : 04 76 80 98 96
Mail: resa@alpedhuez.com

Informations saisonniers

Maison des Services Publics et des Saisonniers
15 rue du Docteur Daday
BP 13 38520 Le Bourg d'Oisans
Mail : geado@wanadoo.fr
Tel : 04 76 80 02 66
Fax : 04 76 79 15 93

ANPE
ZAC du Berger
38750 Alpe d'Huez
Tel : 04 76 80 69 07

Enfants

Collège des six vallées
Rue Saint Antoine
38520 Le Bourg d'Oisans
Tel : 04 76 79 30 15

Ecole maternelle
Rue Fare
38520 le Bourg d'Oisans
Tel : 04 76 80 20 98

Ecole primaire
Avenue de l'Eclose
38750 Alpe d'Huez
Tel : 04 76 80 37 87

Ecole primaire des marronniers
Place de l'Eglise
38520 Le Bourg d'Oisans
Tel : 04 76 80 03 08

Garderie les crapouilloux
Place Joseph Paganon
38750 Alpe d'Huez
Tel : 04 76 11 39 23

Halte garderie le belvédère
38520 Le Bourg d'Oisans
Tel : 04 76 80 11 38

Informations diverses

Mairie d'Alpe d'Huez
Rue de la Mairie
38750 Alpe d'Huez
Tel : 04 76 80 32 32

LES DEUX ALPES




Un enneigement de qualité, un domaine skiable accessible à tous niveaux et à toutes formes de glisse, une exposition idéale des pistes font des Deux Alpes une station de renommée internationale. On peut y skier en plein été sur le glacier du Dôme de la Lauze.

Altitude : 1600 à 2600 m
Sommet des pistes : 3600
220 km de pistes
4 téléphériques, 3 télécabines, 25 télésièges, 22 téléskis, 1funiculaire, 1 ascenseur incliné
Stations reliées : La Grave
Domaine : les Vallons de la Meije
Données économiques : 33 200 lits et 595 entreprises touristiques

Les Deux Alpes en bref !

Accès

Grenoble: 70km Lyon: 160km

Activités particulières

Patinoire, piscine en plein air (pour ces 2 activités, entrées gratuites avec le ski Pass loisirs), piscine couverte, 2 bowlings,1 Cinéma, 1 bibliothèque

Hébergement

Nombre de lits touristiques : 33 200 lits
Types d'hébergements : 2 hôtels ****, 10 hôtels ***, 11 hôtels **, 9 hôtel SE, 3 hôtels NC, 6 résidences de tourisme, 1 village de vacances, 240 gîtes, 18 associations de tourisme, meublés (appartements et chalets), 1 Hôtel VVF Vacances.

Après le boulot .... La détente !!!

Salles de jeux, descente aux flambeaux avec vin chaud et feux d'artifice, concerts classiques, animations de rue, 24 bars, 3 discothèques.

Enfants

Jardins des neiges dans les écoles de ski, de 3 -6 ans
Crèche de 6 mois - 2 ans
Garderie de 2 - 6 ans
Centre de loisirs de 6 - 12 ans

	50		2
	3		4
	8		2
	6		250
	1		

Bonjour les saisonniers !

Il n'existe pas de maison des saisonniers ni de livret d'accueil destiné aux saisonniers. le Relais du Père Gaspard accueille les saisonniers à Bourg d'Oisans, à 15 km.

On y trouve des permanences de la caisse primaire d'assurance maladie, permanence d'accueil, d'information et d'orientation pour les 16-25 ans, des conseils sur le droit du travail et du consommateur.

Une borne vitale est mise à disposition

Une antenne saisonnière ANPE ainsi qu'une permance sociale se tiennent dans la mairie annexe de Mont de Lans, aux 2 Alpes.

Bon à savoir

Un projet de création d'un espace saisonnier est en cours

Une permanence sociale est également assurée à Bourg d'Oisans, avenue de la Gare.

Les employeurs sont de plus en plus nombreux à loger leur personnel, et des navettes sont mises à la disposition des travailleurs saisonniers qui logent dans les villages autour de la station.

Par ailleurs, la station des 2 Alpes est une véritable "ville à la montagne", où les services ouverts aux habitants sont également accessibles aux saisonniers.

Les avantages destinés aux saisonniers :
- Un tarif réduit sur le forfait ski de 450   la saison
- Des navettes gratuites
- Certains bars et discothèques font des tarifs spéciaux pour les saisonniers

Là aussi, rien n'est écrit et les réductions et avantages proposés se font au gré de la bonne volonté des employeurs.

Adresses utiles

Informations pratiques 04 76 79 22 00

Office de Tourisme
BP 07 - 38860 les Deux Alpes
Tel : 04 76 79 22 00
Fax : 04 76 79 01 38
lMail: es2alp@les2alpes.com
Web: www.les2alpes.com

Centrale de réservation deux Alpes
Tel : 04 76 79 24 38
Fax : 04 76 79 51 13
Mail :res2alp@les2alpes.com

Informations saisonniers

Maison des Services Publics et des Saisonniers
15 rue du Docteur Daday
BP 13 000 38 Bourg d'Oisans
Mail : geado@wanadoo.fr
Tel : 04 76 80 02 66
Fax : 04 76 79 15 93

Emploi

Antenne ANPE
Antenne ouverte d'octobre à février et de juin à juillet
BP 12
38860 les Deux Alpes
Tel : 04 76 79 50 94
Fax : 04 76 79 25 15

Enfants
Collège des six vallées
Rue Saint Antoine
38520 le Bourg d'Oisans
Tel : 04 76 79 30 15

Ecole maternelle
Rue Fare
38520 le Bourg d'Oisans
Tel : 04 76 80 20 98

Ecole maternelle des Deux Alpes
3 rue Sainte Luce
38860 Les Deux Alpes
Tel : 04 76 79 23 82

Ecole maternelle des Deux Alpes
3 rue Sainte Luce
38860 Les Deux Alpes
Tel : 04 76 79 23 82

Ecole primaire des Deux Alpes
Route de Champamé
38860 les Deux Alpes
Tel : 04 76 79 02 45

Ecole primaire des Deux Alpes
1 rue Saint Luce
38860 les Deux Alpes
Tel : 04 76 79 07 01

Ecole primaire des marronniers
Place de l'Eglise
38520 le Bourg d'Oisans
Tel : 04 76 80 03 08

Halte garderie le belvédère
38520 le Bourg d'Oisans
Tel : 04 76 80 11 38

INFOS JURIDIQUES

1. Attention aux arnaques !

Certains employeurs peuvent “oublier” :
- Le paiement des heures supplémentaires
- Les majorations des heures de nuit
- Les pauses réglementaires en cours de service
- Les heures, voire les jours de repos

Certains employeurs abusent à travers :
- Le travail au noir
- Des cadences infernales de travail
- Les ruptures abusives de contrats
- Le non respect de la convention collective
- Le prélévement indû de la nourritue et du logement sur le salaire
- Les mauvaises conditions de logement

2. Le contrat de travail

- Le contrat saisonnier est un contrat à durée déterminée, il doit être écrit et comporter une durée précise ou minimale
- Il doit vous être remis dans les 48 heures suivant l'embauche et doit comporter obligatoirement : le montant du salaire, les tâches à effectuer, la date du début et de fin d'emploi, la durée de la période d'essai, la convention collective applicable.
- L'employeur doit vous déclarer à l'URSSAFet vous remettre une copie de la déclaration.
- A la fin de la saison, l'employeur doit vous fournir un certificat de travail et un BIAF (Bulletin Individuel d'Accès à la Formation).
- La durée du contrat doit correspondre à la durée réelle de la mission.

Attention! La période d'essai :
- Doit être rémunérée selon les termes du contrat de travail
- Ne peut dépasser une durée égale à un jour par semaine travaillée
- Est variable, mais elle ne peut pas être supérieure à 2 semaines dans le cas d'un contrat de moins de 6 mois.

3. Le salaire

La rémunération est basée sur le salaire conventionnel correspondant à la convention collective dont dépend l’entrerprise qui vous emploie. A défaut, c’est le SMIC qui s’applique. Le SMIC horaire est actuellement de 8.03 / heure,; soit environ 1220 brut par mois pour 35h hebdomadaires et près de 1370 pour 39h.
Le contrat saisonnier ne donne pas droit à l'indemnité de précarité propre au contrat à durée déterminée (de l'ordre de 6% de la rémunération totale brute perçue pendant la durée du contrat).

4. Le bulletin de paye

Il est obligatoire et doit comporter les mentions suivantes :
- Le code APE qui donne le secteur d'activité économique dont dépend l'entreprise
- La convention collective qui définit les garanties sociales
- La qualification de votre emploi : vérifiez qu'elle correspond bien au travail effectué
- Les indications concernant la rémunération doivent bien distinguer les heures normales et les heures supp' (avec leur taux de majoration : 10%, 25% ou 50%) ainsi que les primes, indemnités et majorations éventuelles
- Les cotisations que vous versez doivent être distinguées de celles payées par l'employeur
- Le salaire net est la somme que vous touchez réellement après déduction des cotisations et des retenues éventuelles (nourriture, logement, ...)

Conservez soigneusement votre bulletin de paie. Il fait valoir vos droits de maladie, chômage, retraite...

Sachez que les petits boulots comptent dans le calcul de vos points retraite. Pour cela il faut comptabiliser 200 heures / SMIC pour valider un trimestre.

5. La durée de travail

- La durée légale du travail hebdomadaire est de 35 heures, néanmoins dans l'hôtellerie-restauration, le temps de travail peut varier de 35 à 41 heures
- La durée quotidienne effective masimale est de 10 heures de travail (8 heures pour les moins de 18 ans)
- L'amplitude **maximale** de présence est de 12 h.
- Est considérée comme heure supp', toute heure de présence au travail à la demande ou avec l'accord de l'employeur, effectuée chaque semaine dans la limite de 40 heures / trimestre pour les saisonniers
- Le temps de repos minimum entre 2 jours de travail ne peut être inférieur à 11 heures, 10 heures pour les salariés saisonniers et ceux de la restauration logeant sur leur lieu de travail ou à proximité

6. Repos hebdomadaire et heures sup'

- Le repos hebdomadaire

Aucun salarié ne peut être employé plus de 6 jours consécutifs. Le repos heb-domadaire légal est normalement d'un jour / semaine. Les fi journées peuvent être reportées d'une semaine à l'autre. Le cumul ne peut dépasser 6 jours

- Les heures sup'

Les 8 premières heures son majorées de 25% dans les entreprises de **plus de 20 salariés**.

Pour celles de moins de 20, +10% entre 36 et 39h, + 25% de 40 à 43h, 50% au delà.

- Il est possible néanmoins que les heures ne soient pas payées, totalement ou partiellement. La contrepartie se fait en heures de repos, dit repos compensateur

7. Le repas et le logement

Le logement et la nourriture sont en général à votre charge, sauf si votre contrat en dispose autrement. Si c'est le cas alors ces "avantages en nature" répondent à des règles bien précises.
Ils sont considérés comme des compléments de salaire, sont évalués forfaitairement par la sécurité sociale ou le code du travail, et sont soumis aux cotisations sociales.

Si un logement vous est proposé par votre employeur, il doit répondre à des critères précis fixés par la réglementation:
- Les locaux doivent être aérés de façon permanente
- Ils doivent être équipés de fenêtres donnant directement sur l'extérieur et munis d'un dispositif d'occultation - vous devez pouvoir clore le logement et y accéder librement
- Chaque couple doit avoir sa chambre
- Le nombre de personnes par pièce est limité à 6 du même sexe
- Les lits superposés sont interdits
- Chaque personne doit disposer d'une literie et du mobilier nécessaire, qui sont maintenus propres et en bon état
- Il est interdit de vous héberger dans des locaux affectés à un usage industriel ou commercial
- Des lavabos à eau potable, ainsi que des serviettes et du savon doivent être mis à votre disposition, à raison d'un lavabo pour trois personnes.

Attention !
- En aucun cas vous n'êtes obligé d'accepter le logement proposé. Si celui-ci ne respecte pas les normes n'hésitez pas à contacter l'inspection du travail.
- Si vous avez moins de 30 ans, si vous travaillez ou êtes à la recherche d'un emploi, vous pouvez bénéficier des services offerts par le 1% logement. Le 1% peut se porter caution et avancer au propriétaire le dépôt de garantie.

8. La fin du contrat

Vous avez droit à la fin de votre contrat à des indemnités compensatrices de congés payés égales à 10 % de votre rémunération brute totale.

- Rompre un contrat

Vous ne pouvez pas rompre le contrat sauf durant la période d'essai. Le conrat peut être rompu par l'employeur dans un cas de force majeure, en cas de faute grave de votre part ou dans le cadre d'une négociation.
- Si vous claquez la porte, vous risquez d'être condamné à verser à l'employeur une somme correspondant au préjudice subi par l'entreprise

- En cas de rupture du contrat par l'employeur sans faute grave de votre part, vous pouvez prétendre à des dommages et intérets dont le montant s'élève au moins au salaire que vous auriez perçu jusqu'à la fin du contrat

● Le droit aux allocations chômage

Vous serez reconnu chômeur saisonnier si vous avez exercé une activité saisonnière au cours de 2 des 3 années précédant la fin de votre contrat de travail, , ou si, au cours des 3 années précédant la fin de votre contrat, vous avez connu des périodes d'inactivité chaque année à la même époque. Pour que votre chômage soit reconnu comme chômage saisonnier, il vous faudra de plus :

- Avoir déjà été indemnisé au titre de l'assurance chômage ;
- Ne pas bénéficier du reliquat d'un droit ouvert sans chômage saisonnier ;
- Ne pas avoir exercé des activités saisonnières de manière fortuite.

9. Les recours

● Médecine du travail

- Le médecin du travail assure la visite d'embauche, visite obligatoire
- En cas de problèmes, le médecin de travail peut demander des adaptations ou une affectation différente
- Si vous changez de travail moins de 6 mois après une viste médicale, une nouvelle visite n'est pas obligatoire
- L'employeur est tenu d'afficher l'adresse du service de médecine du travail.

● L'inspection du travail

La vérification du respect des normes d'hygiène et de sécurité, des locaux, du salaire et des horaires relève des inspecteurs du travail. Sachez qu'ils sont tenus au secret professionnel.

● Le conseil des Prud'hommes

C'est la juridiction compétente pour régler les litiges entre salarié et employeur.

ADRESSES DEPARTEMENTALES

Tarentaise - Savoie

Centre de planification

Territoire de développement social
159 rue Chaudane
73600 Moûtiers
Tel : 04 79 24 73 77

Centre polyvalent d'action sociale
45 rue du Général De Gaulle
73600 Moûtiers
Tel : 04 79 24 26 63 ou 04 79 24 16 01
(Pôle d'Accueil)

Droit du travail

Direction du travail (DDTEFP)
Carré Curial
73018 Chambéry Cedex
Tel : 04 79 60 70 01
Fax : 04 79 33 19 75

Inspection du travail
45, avenue Jean Jaurès
73200 Albertville
Tel : 04 79 10 02 31

Emploi

ANPE
45 avenue Jean Jaurès
BP 96
73203 Albertville Cedex
Tel : 04 79 32 20 03
Fax : 04 79 37 00 22

Profession Sport 73
6, montée Valérieux
73000 Chambéry
Tel : 04 79 33 93 93
Fax : 04 79 33 93 94

Formation

MIFE de Savoie
116, rue Ste Rose
73025 Chambéry Cedex
Tel : 04 79 88 83 01

AFPA
81, avenue du Grand Ariétaz
73000 Chambéry
Tel : 04 79 62 28 08
Fax : 04 79 69 10 06

GRETA de Savoie
45 avenue Jean Jaurès
73200 Albertville
Mail : gretatv@ac-grenoble.fr
Tel : 04 79 31 13 80
Fax : 04 79 31 13 81

ASSEDIC

ASSEDIC des Alpes
Parc Joppet
85 rue Auguste Mudry, BP 117
73001 Chambéry Cedex
Tel : 0 811 01 01 73
Web: www.assedic.fr

ADRESSES DEPARTEMENTALES

Caisses Primaires d'Assurance Maladie
11 rue des Casernes
73600 Moutiers
N° spécial 0 820 904 176

20 r Jacques Porraz
73200 Albertville
N° spécial 0 820 904 176

5 Av. Jean Jaurès
73000 Chambéry
N° spécial 0 820 904 176

DD Affaires Sanitaires et Sociales
Carré Curial BP 1803,
73018 Chambéry Cedex
Tel: 04 79 60 28 28
Fax : 04 79 33 71 68

Permanences CAF
Centre Polyvalent "Le Verseau"
HLM Les Epines
73700 Bourg Saint Maurice

Section de Sécurité Sociale "Les Cimes"
45, rue Général de Gaulle
73600 Moûtiers
Haute-Savoie

Haute Savoie

Emploi

ANPE
5 place de la Gare
BP 167
74207 Thonon-les-Bains
Tel : 04 50 71 31 73
Fax : 04 50 26 52 44

ASSEDIC
Galerie de l'Etoile
9 av. du général De Gaulle BP 142
74204 Thonon-les-Bains Cedex
Tel : 0 811 01 01 74 ou 08 90 642 642
Fax : 04 50 17 01 10

ASSEDIC
1125 avenue G. Clémenceau
BP 115
74302 Cluses
Tel : 0 811 01 01 74 ou 08 90 642 642
Fax : 04 50 89 80 96

Maison de l'emploi
100, rue Paul Verlaine
74130 Bonneville
Tel : 04 50 97 29 50
Fax : 04 50 97 28 31
Web: www.maison-emploi.com

Mission locale jeunes Cluses
15, rue Achille Benoit
74300 Cluses
Tel : 04 50 89 72 30
Fax : 04 50 89 72 01

ADRESSES DEPARTEMENTALES

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
67 rue Crève-Coeur
74130 Bonneville
N° spécial : 0 820 904 124
fax : .04 50 25 19 63

DD Affaires Sanitaires et Sociales
Cité administrative, 1, rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex
Tel : 04 50 88 41 11
Fax : 04 50 88 42 88
dd74-secr-direction@sante.gouv.fr

Permanences CAF
Centre CAF
Rue Ampère
Cluses
Tel : 04 50 89 48 41

Centre CAF
Rue Crève Coeur
Bonneville

Droit du travail

Direction du travail (DDTEFP)
48 avenue de la République
74960 Cran Gevrier
Tel : 04 50 88 28 00
Fax : 04 50 88 29 02

Inspection du travail
Direction Départementale du travail 74
48 avenue de la République
BP 901
74 990 Annecy Cedex 09
Tel : 04 50 88 28 00
Fax : 04 50 88 28 99

Formation

AFPA
675 Macully
74330 Poisy
Tel : 04 50 46 20 02
Fax : 04 50 46 36 96

Ecole nationale de ski et d'alpinisme (ENSA)
35 route du Bouchet
B.P 24
74401 Chamonix Cedex
Tel : 04 50 55 30 30
Fax : 04 50 53 47 44
Web: www.ensa.jeunesse-sports.fr

MIFE Haute-Savoie
28, avenue de France
74000 Annecy
Mail : mife2@wanadoo.fr
Tel : 04 50 23 92 66
Fax : 04 50 23 92 67

ADRESSES DEPARTEMENTALES

Isère

ASSEDIC

ASSEDIC des Alpes
62 rue Emile Gueymard
38000 Grenoble
Tel : 0 811 01 01 38

Centre de planification

Centre social Bajatière
79 avenue Jean Perrot
38000 Grenoble
Tel : 04 76 44 15 01
Fax : 04 76 44 15 01

Droit du travail

Direction du travail (DDTEFP)
Centre Administratif
Commandant L'Herminier
38032 Grenoble Cedex 1
Tel : 04 76 63 67 39
Fax : 04 76 51 12 23

Emploi

ANPE
3 rue Manouchian
BP 143
38431 Echirolles
Tel : 04 76 40 60 49
Fax : 04 76 40 11 96

Profession Sport Isère
68, boulevard du Maréchal Foch
38000 Grenoble
Tel : 04 76 48 90 51
Fax : 04 76 48 27 77

Formation

AFPA
38, avenue Victor Hugo
38800 Pont de Claix
Tel : 04 76 99 00 99
Fax : 04 76 99 00 44

CREPS Rhône-Alpes
La Brunerie
BP 117
38503 Voiron Cedex
Tel : 04 76 67 04 05
Fax : 04 76 05 99 41

GRETA Alpes-Dauphiné
178 impasse du Camp d'Ambel
38250 Villard de Lans
Tel : 04 76 95 97 88
Fax : 04 76 95 56 24

MIFE Isère - AFEJI
7, allée du Jardin Hoche
38000 Grenoble
Tel : 04 76 85 55 70
Fax : 04 76 47 19 35

Médecine du travail
12 rue Claude Genin
38000 Grenoble
Tel : 04 76 42 45 31

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
2 rue Alliés
38100 Grenoble
N° spécial : 0 820 904 200

Caisse d'Allocations Familiales
Centre Social
Avenue de la Gare
Bourg d'Oisans

MAISONS DES SAISONNIERS

Les Maisons des saisonniers sont des lieux d'accueil, d'information, d'écoute, d'aide et de services. Mises en place pour répondre aux questions et aider les travailleurs saisonniers face aux difficultés rencontrées, ce sont aussi des espaces d'échange et de dialogue. Si les strcutures varient d'une station à l'autre, elles se fixent toutes à peu près les mêmes missions d'information, d'accompagnement, d'écoute et d'aide.

Ces structures sont à même de vous renseigner et de vous conseiller sur le logement, l'emploi, les droits sociaux, la formation professionnelle, la vie en station, la santé…

Les services offerts sont cependant variables d'une station à l'autre :

- Consultation des offres d'emploi, dépôt de candidature et de CV sur le site Internet, aide au recrutement, mise à jour des CV, préparation aux entretiens d'embauche
- Accompagnement et conseils en matière de formation et de choix professionnels
- Aide aux démarches administratives liées à l'emploi, la formation, le droit du travail, la santé
- Aide à la recherche de logement, passeport loca-pass, dossier APL
- Consultation de documentation
- Information sur la station
- Antenne et/ou permanence ANPE, ASSEDIC…
- Assistance sociale avec ou sans rendez-vous selon les stations
- Dépistage gratuit et anonyme (sida, hépatites,...)
- Conseil en matière de droits sociaux : conditions de travail, conflits, relation employeurs/employés, …

A ce jour, il n'ya pas de maisons des saisonniers dans toutes les stations. On en trouve une douzaine sur l'ensemble des stations alpines, certaines ayant plusieurs antennes locales.

Vous trouverez la liste complète de ces maisons sur notre site : www.beeft.org/espaces_saisonniers.htm

L'ENVERS DU DECOR

C'est une démarche pilotée par la BEEFT, avec le soutien actif du service public de l'emploi (DRTEFP) , qui a pour but d'améliorer les conditions de vie et de travail des saisonniers, et d'aider les entreprises dans leur recherche de personnel qualifié. Le choix a été de miser sur l'engagement social des entreprises et valoriser les bonnes pratiques sociales, afin de favoriser le développement d'un dialogue social territorial.

Avec les partenaires sociaux, une charte de l'emploi saisonnier. a été élaborée qui fixe des normes sociales minimum. Cette charte implique un engagement de la part de l'établissement ou de l'organisation concernée.
La diffusion de cette charte permettra :

- aux entreprises d'afficher des engagements éthiques en accord avec une vision positive du travail saisonnier et de l'économie du tourisme

- aux travailleurs saisonniers de faire reconnaître leur apport dans l'économie locale et leur place dans la vie de l'entreprise et du territoire.

- aux collectivités locales à donner une image valorisante de l'activité touristique et de leur volonté d'accueillir dignement les acteurs de la saisonnalité.

Les entreprises les plus responsables socialement, créeront ainsi une dynamique positive sur le marché du travail des stations alpines. Cette dynamique régularisera peu à peu les conditions d'emploi dans ce secteur d'activité.

Les partenaires
Le Groupement Syndical des Organismes du Tourisme Familial (GSOTF)
L'Union Patronale des Artisans (UPA)
L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH)
La CFDT Rhône-Alpes (URI CFDT)
La Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP)
La Bourse Européenne Emploi Formation du Tourisme (BEEFT)

UMIH
UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE



Union professionnelle Artisanale






Groupement Syndical des Organismes du Tourisme Français



B.E.E.F.T

L'ENVERS DU DECOR

CHARTE DE L'EMPLOI SAISONNIER

PREAMBULE

Constatant
- la difficulté :
de trouver de la main d'œuvre saisonnière qualifiée,
de fidéliser les équipes
- l'exigence de plus en plus grande de la clientèle :
de qualité d'accueil
de qualité générale des prestations touristiques
- le contexte:
de concurrence européenne
de dumping social de certains opérateurs étrangers

Considérant
- qu'il est plus efficace à terme de valoriser les bonnes pratiques que de stigmatiser les mauvaises
- que le respect ne se décrète pas mais qu'il doit reposer sur la base d'engagements volontaires et réciproques
- que des travailleurs saisonniers correctement payés, logés décemment et travaillant dans de bonnes conditions assureront une meilleure qualité de service et d'accueil des clients et seront plus enclins à donner le meilleur d'eux-mêmes
- que des relations sociales saines ne peuvent s'établir qu'à travers un dialogue social paritaire adapté aux réalités du terrain

Cette charte se propose
- d'engager les entreprises touristiques au respect volontaire de normes sociales minimum et de principes éthiques en accord avec une idée positive du travail en saison.
- d'informer les travailleurs saisonniers sur les entreprises qui offrent des emplois et des conditions de vie acceptables dans le tourisme.
- de valoriser les bonnes pratiques dans les relations sociales et de permettre à un dialogue paritaire local de s'instaurer pour adapter et améliorer les normes sociales aux réalités de la station touristique.

Il y a des bonnes pratiques à valoriser et des situations à proscrire. Seul un dialogue social territorial est garant de l'amélioration des conditions de vie et de travail dans le tourisme de montagne, au plus près des saisonniers et de la multitude de petites entreprises qui forment les stations alpines.

CHARTE DE L'EMPLOI SAISONNIER





Je m'engage :

- A offrir aux travailleurs saisonniers de mon établissement des conditions de travail dignes et respectueuses du droit social, telles qu'elles figurent dans la Charte de l'Emploi saisonnier
- A afficher cette Charte et ses normes sociales minimales dans mes locaux

Je demande aux travailleurs saisonniers de mon établissement de respecter à leur tour un certain nombre de principes :
- assurer un accueil de qualité pour les clients
- offrir disponibilité, écoute et respect du client
- dans le cadre des horaires de travail, accepter une souplesse négociée et une adaptabilité aux exigences de l'emploi saisonnier, par nature difficile et exigeant

M. Fonction

Organisation ou Etablissement

UMIH
UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE







LES PARTENAIRES

UPA

L'UPA - Union Profesionnelle Artisanale - est aujourd'hui l'organisation interprofessionnelle représentative des entreprises artisanales en France (880 000 entreprises dont 90 000 en Rhône-Alpes).

L'UPA a été créée par trois grandes confédérations :

- La CAPEB pour les métiers du bâtiment et les travaux publics (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment)
- La CGAD pour les métiers de l'alimentation dont les métiers de bouche (Confédération Générale de l'Alimentation en Détail, section artisanale, 10 fédérations)
- La CNAMS pour les métiers de fabrication, de réapration et de services (Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et Services, 37 fédérations)

L'UPA a pour mission de défendre les intérêts communs à l'ensemble des artisans et de promouvoir l'entreprise artisanale et ses métiers. Elle a un rôle sur l'Orientation, la Formation des jeunes et adultes en vue de leur Insertion professionnelle dans les entreprises artisanales. De fait, elle se mobilise sur l'ensemble des problématiques liées aux ressources humaines.

En sa qualité de partenaire social, elle participe activement au dialogue entre organisations patronales et syndicats de salariés . Elle désigne des représentants dans toutes les instances paritaires nationales et locales dont les organismes sociaux. Pour illustrer cette implication, c'est à ce titre qu'aujourd'hui l'Assedic des Alpes est présidée par un artisan.

En outre, l'UPA défend la place de l'artisanat français sur la scène européenne en tant que membre de l'UEPME - Union Européenne de l'Artisant et des Petites Enteprises -

Contact: UPA Rhône-Alpes
Jean-Marc Peisey
Responsable Projet insertion/ressources humaines
Tel. 04 72 85 06 69
Mail : upa@uparhonealpes.fr



CFDT

Halte aux arnaques !

C'est le thème de la campagne que mène la CFDT en faveur des travailleurs saisonniers. La confédération entend ainsi rappeler que si les saisonniers travaillent pour la plupart dans des entreprises accueillant de gens en vacances, le droit du travail n'est pas pour autant en vacances.





Halte aux arnaques

Parce que vos droits ne sont pas en vacances...

La CFDT Rhône-Alpes est à votre écoute :

Union Régionale
12 allée Henri Michaux
BP 167
38093 VILLEFONTAINE CEDEX
Tél : 04.74.96.88.90
Fax : 04.74.96.88.99
E-mail : rhonalpes@cfdt.fr
Web : www-cfdt-rhone-alpes.com

Unions Départementales
Isère : 04.76.23.31.54
Savoie : 04.79.69.06.69
Hte-Savoie : 04.50.67.91.70



Accord interprofessionnel sur le logement des saisonniers en Savoie

L'État et les partenaires sociaux ont convenu d'expérimenter un dispositif de développement d'une offre de logements locatifs dédiés aux saisonniers du tourisme, au cours de l'année 2004.

Il s'agit d'une procédure globale permettant de financer l'investissement, de gérer et de traiter les déficits d'exploitation liés à la durée d'occupation de ces logements. Cette procédure s'articule autour de deux principes essentiels :

- l'assouplissement et l'élargissement des conditions d'intervention du 1 % Logement et de l'État
- la sécurisation du dispositif

Il s'agit de garantir :

- aux saisonniers : des règles minimales en matière de confort et des conditions d'occupation privilégiant leur autonomie et leur intimité.
- aux employeurs : la pérennité de l'affectation de ces logements, moyennant des droits de réservation au profit des saisonniers.

Commmune	Opération	Gestion	Logts	Lits
Méribel	Foyer Mottaret	CCAS	69	103
Les Arcs	Foyer Arc 1800	opac 73	197	240
	Foyer Arc 2000	opac 73	21	21
	Arc 1600	SCI Cairn	3	3
La Plagne	Le Génépi	CCAS	54	100
	Plagne centre	Agent Imm.	89	150
	les Charmettes		84	144
Courchevel	Le Plantret	CCAS	56	70
	Lugeur II	CCAS	51	70
	Antares	CCAS	66	170
	Lugeurs III	CCAS	58	93
	Grandes Combes	CCAS	32	42
	Plantret Courchevel 1850	CCAS	8	18
Les Menuires	Foyer Les Menuires	AGIBEL	81	184
	Foyer Val Thorens	AGIBEL	126	294
	Foyer Val Thorens	AGIBEL	125	294
	Foyer Arolle C	AGIBEL	26	26
	Foyer le Bachal	AGIBEL	50	67
Tignes	Foyer le Glattier	CCAS	60	60
	Foyer Aiguebrun	CCAS	32	46
Val d'Isère	Foyer le Cacholet	SACOVAL	48	70

Rédaction, conception et mise en page

Danielle Khairallah
+33677808001
doudeltaboush@yahoo.fr

B.E.E.F.T.
Directeur de publication:
Christian Juyaux
13 rue Saint Antoine
69003 Lyon, France
christian.juyaux@beeft.org

Claude Schaffran
webmaster@beeft.org

NOTES